

DECISION N° DEC_003_2023

Avenant n°1 relatif à l'accord-cadre pour le groupement de commandes relatif aux assurances Lot n°6 : Multirisques exposition

La Ville de Sélestat et la Communauté de Communes de Sélestat ont passé des accords-cadres relatifs aux prestations de services d'assurances et ont constitué un groupement de commandes dont la Ville de Sélestat a été désignée coordonnateur.

Ces prestations ont été réparties en 7 lots :

- Lot n° 1: Responsabilité civile
- Lot n° 2: Protection fonctionnelle
- Lot n° 3: Protection juridique
- Lot n° 4: Assurance automobile
- Lot n° 5: Dommages aux biens et risques annexes
- Lot n° 6: Assurances multirisques exposition
- Lot n° 7: Assurance risques statutaires du personnel de la fonction publique affilié à la CNRACL

Le lot n° 6 a été passé avec la société DRABER NEFF ASSURANCES de 67300 SCHILTIGHEIM et a été conclu pour un montant total annuel de 26 840,66 € TTC, pour une période initiale de 4 ans soit du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2024.

Par courrier en date du 25 novembre 2022, la société ROEDERER a informé les membres du groupement de commandes de la fusion, par voie d'absorption, de la société DRABER NEFF ASSURANCES par la Société ROEDERER, intervenue le 22 novembre 2022.

De ce fait, il est nécessaire de passer un avenant validant le changement de titulaire de l'accord-cadre n° 19S0028. Les pièces justificatives actant cette opérations sont les suivantes:

- Extrait Kbis de l'entreprise ROEDERER

- Situation sirene de l'entreprise DRABER NEFF
- Situation sirene de l'entreprise ROEDERER
- Bulletin officiel de vente cession
- Courrier d'information du 25 novembre 2022

Toutes les autres clauses de l'accord-cadre initial restent inchangées

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU *Le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22*

VU *Le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2194-6*

VU *La Délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

Décide *D'établir l'avenant n°1 à l'accord-cadre n° 19S0028 concernant le groupement de commandes relatif aux assurances pour le lot n°6 : multirisques exposition suite à la fusion par voie d'absorption entre les sociétés DRABER NEFF ASSURANCES et ROEDERER.*

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le



ID : 067-216704627-20230118-DEC_003_2023-AU

Commande Publique et Assurances/Ines BERNAUD

Fait à Sélestat, le 18/01/2023

Le Maire :
Marcel BAUER